

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE MONTBONNOT SAINT-MARTIN

**ARRETE MUNICIPAL N° 04\_07\_2024\_005**  
portant délégation de signature

**Le Maire de la commune de MONTBONNOT ST MARTIN,**

- Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux libertés et responsabilités locales dans sa version consolidée du 15 novembre 2006;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-19, L2122-20 et L2122-27 et suivants ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée de mon mandat, sous mon contrôle et ma responsabilité, délégation de signature est donnée à **Madame Catherine BARLET**, Directrice du Pôle de la Petite Enfance, pour les questions relatives aux compétences énumérées par l'article L2122-21.

**Article 2**

Cette délégation est particulièrement accordée pour :

- La signature des bons de commande de travaux, de fournitures ou de services courants ou urgents et pour les lignes de crédit suivantes :

GESTIONNAIRES	Compte	DESTINATIONS
CRE - CRECHE	Total 60623-Fournitures non stockées - Alimentation	MDPE - Maison de la petite enf
	Total 60628-Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	
	Total 60631-Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	
	Total 60632-Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	
	Total 60636-Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	
	Total 6064-Fournitures non stockées - Fournitures administratives	
	Total 611-Contrats de prestations de services	
	Total 6184-Versements à des organismes de formation	
	Total 6234-Réceptions	
	Total 627-Services bancaires et assimilés	
Total 6281-Concours divers (cotisations...)		

### **Article 3**

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Montbonnot Saint Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera remise à Monsieur le Préfet de l'Isère et à Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Le Touvet.

Fait à Montbonnot St Martin, le 27 février 2024

Le Maire,

Dominique BONNET

Notifié à l'intéressée qui l'accepte :

Le : 4 Mars 2024

eBarlet.

Catherine BARLET

